



85 – VENDÉE

CAPL 1 du 8 juillet 2014 mutations Déclaration liminaire

Monsieur Le Président,

Dans la Fonction Publique, la MAP a remplacé la RGPP. Mais elle produit les mêmes effets. Les suppressions d'effectifs continuent. Le gel de la valeur du point d'indice est entériné jusqu'en 2017. Les moyens de fonctionnement sont soumis à la rigueur budgétaire. 50 milliards à économiser sur les dépenses publiques d'ici à 2017. Les conditions de travail des agents s'aggravent de jour en jour.

A la DGFIP, M Bézard a présenté, il y a un an, son projet stratégique pour la période 2013 à 2018. Dans sa lettre d'adieu du 30 juin 2014, il « laisse les clefs en toute confiance » à M Parent, son successeur. Sa démarche stratégique va justifier de nouveau des restructurations et des suppressions d'emplois. 1988 suppressions ont été décidées en 2014 dont 16 en Vendée. L'année 2015 sera indentique aux précédentes. Cela fait de l'administration des Finances Publiques une des principales administrations à rendre des emplois alors que, sur le plan international et national, nos dirigeants discourent sur la nécessité de lutter contre la fraude fiscale. Bercy va encore devoir se serrer la ceinture dans le droit fil de la politique de réduction des dépenses publiques, avec, en prime, la volonté affichée d'en faire un Ministère exemplaire à défaut d'être un Ministère prioritaire. C'est ainsi qu'avec cette « modernisation », 30 000 emplois ont été supprimés depuis 2002 et 1120 trésoreries fermées.

Le résultat est connu : réorganisation continuelle, disparition des petites structures tout particulièrement en milieu rural, compromission des missions voire abandon, dégradation des conditions de travail.

Concernant le mouvement d'affectation 2014 pour la catégorie A, conséquence de la fusion, se mettent en place les passerelles entre les deux filières, FF et FGP. Ce n'était pas encore le cas en 2013. FO-DGFIP demande, pour les inspecteurs changeant de filière, une formation complète avec un temps d'adaptation nécessaire. L'administration ne peut pas se contenter de décréter que l'accompagnement à la prise du nouveau poste est un impératif. Elle doit le traduire dans les faits en donnant les moyens à l'agent de se former à son nouveau métier. Ceci est valable d'ailleurs pour tout changement de poste.

FO-DGIP revendique toujours un second mouvement d'affectation au 1^o mars de chaque année au lieu et place du mouvement complémentaire. Cela permettrait d'accélérer le remplacement suite à des départs en retraite sans devoir attendre le 1^o septembre et laisser ainsi des services sans encadrement complet pendant plusieurs mois. Dans le département, un service s'est ainsi trouvé sans cadre A à partir d'avril . Il a été remplacé provisoirement par un EDRA, non formé à la spécialité.

Sur le plan local, la date de la CAPL au 8 juillet, date, il est vrai, conditionnée par les résultats de la CAPN du 27 juin , n'est pas satisfaisante. Mais ce n'est rien par rapport à la catégorie B avec une CAPN les 7 et 8 juillet et une CAPL au 18 juillet. Ces dates ne sont pas respectueuses des agents en attente de mutation et des représentants siégeant en CAP. Ce calendrier de plus en plus tardif découle directement de la politique de suppressions d'emplois sur des années. Elle génère une gestion tendue et conflictuelle des affectations avec un taux grandissant d'insatisfaits.

Dans le cadre du mouvement d'affectation locale, les représentants FO-DGFIP ont à voter sur le mouvement juridique . Ils souhaitent connaître

- la situation des effectifs de la catégorie A sur chaque structure au niveau de chaque résidence
- la liste des inspecteurs à la disposition au 1^o septembre 2014 avec leur affectation locale.

Pour conclure, FO-DGFIP rappelle l'ensemble de ses revendications

- l'arrêt de la MAP, clone de la RGPP
- l'arrêt immédiat de la démarche stratégique, prétexte aux réorganisations et restructurations
- l'arrêt des suppressions d'emplois qui amplifient la dégradation des conditions de travail
- le maintien du statut général de la Fonction Publique et des statuts particuliers et le refus des statuts interministériels
- le maintien de l'intégralité des missions et des moyens de la DGFIP
- le maintien d'un véritable réseau de proximité, trésoreries, SIP et SIE
- l'augmentation immédiate de la valeur du point d'indice
- la création d'un 13^o échelon pour les inspecteurs de la DGFIP depuis longtemps revendiqué par FO

Stella CREPEAU, représentante titulaire
Williams PILLET, représentant suppléant